

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 26/03/2024
DECISION N° 20240326_B_049

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Christine
BONNEFOY,

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à M.
VIAL

Était excusée : Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
Objet : Convention de mise à disposition de locaux à l'école Elémentaire Publique
d'Aurec sur Loire pour les activités du Centre de Loisirs Ilojeux à passer avec la
commune d'Aurec sur Loire

Le Bureau,

N° 20240326_B_049

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux à l'école
Elémentaire Publique d'Aurec sur Loire pour les activités du Centre de
Loisirs Ilojeux à passer avec la commune d'Aurec sur Loire sur les
périodes suivantes :
 - o Les vacances de printemps du 15/04/2024 au 26/04/2024
 - o La période estivale du 08/07/2024 au vendredi 02/08/2024.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 26 mars 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240326-20240326_B_049-AU
Reçu le 09/04/2024